



# Non à l'extension de la précarité

## Retrait des CPE et CNE

### Manifestons tous le 7 mars

**Les manifestations de protestation contre le CPE (contrat première embauche) ne se sont pas arrêtées avec l'adoption de la loi. Ceux qui, jeunes ou salariés, continuent à manifester contre les CPE et CNE et contre la généralisation de la précarité ont raison.**

Il faut que l'opposition aux mesures gouvernementales continue et s'amplifie. La journée de mobilisation du 7 mars doit être une étape en ce sens. Il faut que, massivement suivie, elle soit un succès !

Ce qu'un gouvernement a décidé, il peut l'annuler sous la pression de la rue.

**Les CPE et CNE doivent être retirés.**

Ces contrats ne créeront pas un emploi de plus car, même sous un contrat précaire, les patrons n'embauchent que les salariés dont ils estiment avoir besoin.

Le CPE va encore plus loin dans la généralisation de la précarité que le CNE. Quelque soit l'entreprise, il officialise, pour tous les jeunes de moins de 26 ans, une extension de la période d'essai à 2 ans pendant laquelle l'employeur peut licencier à tout moment sans avoir à fournir la moindre justification.

Comme d'habitude, sous prétextes d'inciter les patrons à créer des emplois, c'est un type de contrat pré-

**Le CPE : "C'est un vrai chèque offert aux employeurs"**

Thierry Breton,  
Ministre des Finances

**Aucun chômeur en moins  
mais des précaires en plus!**

19 300 demandeurs d'emploi en moins en décembre 2005, soit une baisse de 0,8%.

Dans le secteur privé, il y a eu seulement 1000 créations nettes d'emploi au 3<sup>ème</sup> trimestre. Alors que l'on nous dit qu'il y aurait eu 200.000 CNE signés.

Cette absence de reprise de l'emploi indique que les CNE n'ont donc fait que remplacer les anciens CDD ou CDI.

2,7 millions demandeurs d'emplois en mai 1986, 3 millions en 1990, 4,24 millions en novembre dernier selon l'Unedic. CNE ou pas, il n'y a jamais eu autant de chômeurs. Le CPE ne changera rien à cela.

Au contraire !

caire de plus qui est créée. Contrairement à ce qui nous est dit, il ne s'attaquera en rien à la précarité qui est désormais la règle pour un nombre croissant de salariés.

Dans l'immédiat, cela fragilise encore plus la situation des jeunes salariés.

Mais cela constitue aussi une attaque de plus contre les droits de tous les salariés. Car il ne fait pas de doute que le gouvernement et le patronat voudraient pouvoir l'appliquer à tous quelque soit l'âge si on les laisse faire.

C'est un pas de plus dans la diminution de nos droits et dans la mise à mal du code du Travail.

**La mobilisation des jeunes ne semble pas faiblir, il faut aussi que notre opposition s'amplifie le 7 mars.**

Il y a quelques années, à la suite des manifestations des jeunes et des salariés, Balladur avait dû reculer sur le « Smic jeune » (un Smic encore plus mal payé que le Smic). Et pourtant sa loi avait été votée. Nous devons faire de même cette fois-ci.

Il faut montrer au gouvernement et au patronat que cette attaque contre les droits des salariés est l'attaque de trop.

## **Pas plus d'emplois, mais moins de droits**

Là aussi, on nous sert le sempiternel refrain sur les entreprises qui voudraient embaucher mais ne le peuvent pas, étranglées par trop de contraintes. Même si un sondage récent confirme que, même sans CNE, 71% des patrons interrogés auraient recruté de toute façon.

Pas d'emplois nouveaux car ils se sont substitués à de nombreux CDD puisque la loi est faite pour ça.

## **Les patrons le disent eux-mêmes...**

Le magazine « l'Usine Nouvelle » du 12 janvier dernier a interrogé 300 employeurs qui ont embauchés 354 salariés en CNE.

75% reconnaissent qu'ils auraient embauchés de toute façon et 40% admettent qu'ils l'auraient fait en CDI.

Autrement dit, le CNE leur a permis d'embaucher avec un contrat beaucoup moins favorable aux salariés mais nettement plus favorables pour eux.

**Les CPE et CNE doivent être retirés.**

**Un emploi et un salaire correct pour tous**

**Manifestons tous le 7 mars**

Départ en car de GEMS à 12H30